

Les petits patrons n'ont ni le temps ni l'envie de s'intéresser au droit social

Entreprise RH / Management Droit du travail Par Tiphaine Thuillier, publié le 12/01/2016 à 12:19 , mis à jour à 12:21



84% des patrons de TPE interrogés estiment qu'ils ne maîtrisent pas les documents qu'ils lisent. AFP/Fred Tanneau

Les patrons de TPE ne comprennent rien ou presque au droit social qu'il juge complexe, révèle un sondage. Si la réforme du code du travail tombe à pic, un problème apparaît: ils ne se sentent pas bien représentés par les partenaires sociaux (Medef, CGPME, UPA).

99% des patrons qui ont été interrogés lors d'une étude* considèrent que le droit social est "complexe ou très complexe". Les différentes tentatives de [simplification de la vie des entreprises](#) et des différents textes de loi, n'ont visiblement pas suffi à faire évoluer cette perception plutôt négative. Interrogés sur le "taux de clarté" des textes, les professionnels sont plus de la moitié (51%) à estimer que ni la loi, ni les conventions collectives ne sont "claires"

Ni le temps, ni l'envie

Mais cette réponse révèle surtout un grand déficit de connaissance. 84% des personnes interrogées estiment qu'**ils ne maîtrisent pas les documents qu'ils lisent**. Ils s'estiment "loin d'être en capacité de disposer des mêmes niveaux de connaissance (que les grands groupes), poursuit l'étude. Et ils n'ont ni le temps ni l'envie de les acquérir."

L'étude met également en avant le **sentiment de solitude** des patrons de TPE, qui ne se jugent pas bien représentés par les partenaires sociaux. "Méconnaissance des TPE, lenteur, voire obstruction dans l'élaboration de normes collectives", les griefs adressés aux représentants patronaux et syndicaux sont nombreux. 81% des patrons interrogés ne leur font pas confiance pour négocier en leur nom.

Un code du travail spécifique aux TPE

Aux yeux des patrons de TPE, la restructuration à venir des branches risque de ne pas arranger la situation. Le résultat de cet isolement c'est le souhait - partagé à 93% - de voir advenir un code du travail dédié aux TPE. Avec les mots clés suivants : "simplicité, accessibilité et stabilité".

Les patrons de TPE devraient donc se réjouir du projet de la [réforme du code du travail](#) sur lequel le gouvernement planche. Ce nouveau code devrait en effet bénéficier d'accords-types spécifiques pour les TPE sans institutions représentatives du personnel ([IRP](#)). Un volet de simplification sur internet sera également mis en place pour faciliter les démarches administratives.

Si beaucoup de TPE manquent de représentants du personnel - ce point a d'ailleurs été réformé par la [loi Rebsamen](#) - la plupart d'entre elles ne sont guère enthousiastes à l'idée d'en être dotées. Ainsi la présence de "représentants extérieurs pour organiser le dialogue social", est jugée de façon largement négative (à 82%). Les patrons de TPE mettent ainsi en avant leur volonté de dialoguer de façon "directe" avec les salariés.

*Etude réalisée par le Syndicat des Indépendants et des PME (SDI) auprès de 1037 patrons de TPE de moins de 20 salariés membres du syndicat, en novembre 2015.